



BOURSES SANITAIRES ET SOCIALES

Par **martine23**, le **20/12/2013** à **16:14**

Bonjour

Le conseil régional a refusé les bourses à ma fille étudiante dans un IFSI, ils ont pris en compte les revenus des 2 parents alors que je ne vis pas avec le père et je ne perçois pas de pension alimentaire et qu'aucun jugement n'a été établi. Si elle avait été étudiante dans un IFSI d'une autre région elle aurait perçu les bourses de même si elle avait fait des études dans n'importe quel établissement de France dépendant du CROUS. Le recours gracieux a été rejeté. Peut-elle saisir le TA pour contester ce règlement et a-t-elle des chances d'obtenir satisfaction?